

PREFECTURE DE LA SARTHE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant la demande d'autorisation de défrichement sur deux parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la création d'un ensemble commercial au sud du rond-point César, présentée par M. Franck ARTUIT, Gérant de la société SCCV KORTEN

Par arrêté du 5 octobre 2017, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement sur deux parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la création d'un ensemble commercial au sud du rond-point César, présentée par M. Franck ARTUIT, Gérant de la société SCCV KORTEN.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 6 octobre 2017 au 20 octobre 2017 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant ou refusant le défrichement sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.